

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEAU H. DUMOULIN H. LEDOUX JM. DELANNOY B. MERESSE C. RIFF JC. REZIGA L. PHILIPPE V. PORQUET C. MERCIER L. BLONDEAU A. DEVEMY S. SPOTO C. GRAND

Etaient excusés : G. MONTAY A. MALABOEUF A. AIT BAH A. I. PLOUVIER S. PIROTTE B. LE MAIGNANT S. GLINEUR F. COQUELET

Procurations respectives à : JM. DELANNOY D. RAMEZ G. COLLET P. BAUDRIN C. COLLET C. RIFF H. LEDOUX

### I. BUDGET COMMUNAL

#### a) vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 article 65748,

Oui les termes de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que "toute association œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée".

Considérant que tout groupement association, œuvre ou entreprise privée est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leur budget et de leur compte de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité,

Décide d'attribuer les subventions comme il est dit au tableau ci-dessous,

SOCIETES	FONC	DEMANDE 2023	PROPOSITION 2023	BONUS PARTICIPATIF	TOTAL SUBVENTION 2023	CONSEILLERS NE PRENANT PAS PART AUX VOTES	VOTE
Amicale du Personnel Communal	020 AG	12000	12000		12000		26 pour
Amicale Laïque	30 SCB	2200	2000	200	2200		26 pour
ASPM	30 SCB	700	400	100	500	Jean-Claude Réziga	25 pour
CHORALE ARPEGE	30 SCB	500	400	100	500		26 pour
Image Animation Maingéoise	30 SCB	190	100	50	150		26 pour
Les Maingévales	30 SCB	10000			0	Chantal Desrousseaux	15 contre 10 pour
Musique municipale	30 SCB	9500	8500	1000	9500		26 pour
Association Jardins Familiaux	30 SCB	200	100	100	200		26 pour
Commune libre En-Haut	30 SCB	4200	3500	500	4000	Corinne Collet	25 pour
Denain Athlétic Club	40 SP	150	150		150		26 pour
Société Colombophile "Le Rapide"	40 SP	1000	600	200	800		26 pour
Société de Chasse	40 SP	800	600	100	700	Guy Collet	25 pour
Tennis club maing	40 SP	1600	1400	200	1600	Corinne Collet	25 pour
Football Club maingéois	40SP	11000	8500	1500	10000	Christophe Riff	25 pour
La boule maingéoise	40SP	0	0		0		26 pour
Les Archers Maingéois	40SP	200	100	100	200		26 pour
Amicale des Donneurs de Sang	524 AS	200	150	50	200		26 pour
Association des Papillons Blancs	524 AS	700	700		700		26 pour
Association Pain d'epices	524 AS	40000	35000	3000	38000		26 pour
CAPER Thiant	524 AS	100	100		100	Bernard Méresse	25 pour
Club des 3x20	524 AS	500	400	100	500		26 pour
Entraide&loisirs Restos du Cœur	524 AS	650	600	50	650		26 pour
Restos du cœur	524AS	630	550		550		26 pour
Section Locale FNACA	524AS	275	250	50	300		26 pour
<b>TOTAL</b>		<b>97 295,00 €</b>	<b>76 100,00 €</b>	<b>7 400,00 €</b>	<b>83 500,00 €</b>		

Discussion pour l'attribution de la subvention sollicitée par les Maingovales :

La question s'est posée lors de la commission associations d'octroyer une subvention de 10.000 € pour une journée d'animation sur l'année alors que les autres associations qui ont une subvention similaire fonctionnent toute l'année.

M. le Maire : Il serait possible de laisser la subvention cette année pour la dernière fois, cela permettrait à l'association de tirer sa révérence.

Mme Thuillet : L'association a la volonté de faire une fête après 4 années sans.

Mme Nathiez : Mais n'est-il pas gênant de donner autant pour une journée alors que d'autres associations comme le foot ont la même subvention.

M. Ramez : La somme doit en effet être proportionnelle au « service rendu ». Pourquoi ne pas faire une fête sur la place à la bonne franquette au lieu de dépenser 10000 € pour une journée.

Mme Devémy : Cette proposition a-t-elle été faite au Président ?

Mme Collet : Le maire voulait que ce soit débattu en conseil municipal.

M. le Maire : Je voulais donner la possibilité aux conseillers municipaux de se prononcer. 10 000 €, c'est une somme importante.

M. Ramez : Les fêtes médiévales ont émergé partout dans l'arrondissement, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de se renouveler et trouver une autre thématique ? Pourquoi pas autour des métiers anciens ou du labour ?

Mme Thuillet : L'association a juste la volonté de faire une dernière fête médiévale. Les autres choses proposées pourraient se faire ultérieurement par d'autres associations.

M. Blondeau : Ne peut-on trouver un compromis en donnant moins que les 10 000 € demandés ?

M. Ledoux : L'association a-t-elle encore de l'argent en caisse ?

M. Collet : Qu'y a-t-il de programmer sur la journée ? Sait-on combien cela va coûter ?

M. Ramez : Dans les documents présentés, le coût des animations est inférieur au montant de la subvention.

M. Méresse : Y a-t-il un bilan comptable fourni par l'association ?

Mme Collet : Les chiffres donnés par l'association sont confus, il semblerait que l'association soit en déficit.

## **b) budget primitif 2023**

Voir documents en annexe

M. Blondeau : les 10 000 € non accordés aux Maingovales sont-ils prévus au budget ?

M. Ramez : Oui mais ils pourront être utilisés pour financer autre chose, il suffira de faire une DBM.

Vote : 22 pour – 4 abstentions

## **II. EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN DIT « EXTENSION DE LA CHAUSSÉE DE BRUNHAUT » SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'HAUSSY ET DE SAULZOIR – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire fait état de deux projets d'implantation d'éoliennes, l'un sur le territoire des communes d'Haussy et Saulzoir, l'autre sur le territoire de la commune d'Honnelles en Belgique, à la frontière franco-belge près de Sebourg. Il indique que le maire de Sebourg comme celui de

Sommaing sur Écaillon ont demandé le soutien des communes des environs dans leur combat pour protéger leur territoire.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le texte suivant :

### **MOTION DE SOUTIEN**

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu l'article L350-1 du code de l'environnement,

Vu la convention du Conseil de l'Europe sur le paysage,

Vu la loi n°93-24 sur la protection et la mise en valeur des paysages qu'ils soient naturels, urbains, ruraux, banals ou exceptionnels,

Vu les trois axes de la politique des paysages en France,

Pour que nos paysages ne résultent pas d'évolutions subies, mais de choix réfléchis et concertés avec les citoyens, la politique conduite par le ministère en matière de paysage, directement inspirée de la Convention Européenne du paysage, a pour objectif de :

- Préserver et promouvoir la qualité et la diversité des paysages à l'échelle nationale,
- Faire du paysage une composante opérationnelle des démarches d'aménagement de l'espace.

Elle s'articule autour de trois axes :

- Développer la connaissance des paysages,
- Formuler des « objectifs de qualité paysagère »,
- Promouvoir une culture du paysage et valoriser les compétences.

Considérant que le paysage est un élément important de la qualité de vie et de la santé des populations : en ville, à sa lisière, à la campagne, dans les territoires dégradés comme ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme ceux du quotidien, le paysage joue un rôle majeur dans l'épanouissement de chacun et le vivre ensemble.

En jeu d'attractivité pour les territoires, la qualité du paysage est aussi un emblème de la France à l'international.

Nous nous opposons donc fermement à toute implantation d'éoliennes à proximité de notre territoire sans concertation et validation avec les élus et soutenons les maires des communes concernées par les projets du Parc éolien dit « EXTENSION DE LA CHAUSSÉE DE BRUNEHAUT » sur le territoire des communes d'Haussy et de Saulzoir et du Parc de 11 éoliennes à Honnelles (Belgique).

### **Adopté à l'unanimité**

M. le Maire : Les maires de Sebourg et de Sommaing sur Ecaillon demandent au conseil municipal de prendre une motion contre l'implantation d'éoliennes. Les maires essaient de préserver leur commune et nous serions heureux d'avoir du soutien d'autres communes si ça nous arrivait. Le maire de

Sebourg fait un recours auprès de la commission européenne. Il faut respecter le choix des élus qui défendent leur territoire et leur population.

M. Blondeau : Qu'apporte la motion ? Juste un soutien pour les maires ?

M. le Maire : Un exemplaire sera transmis à la Sous-Préfecture, c'est symbolique. L'union peut faire la force.

Mme Grand : C'est un solution pour échapper à la dépendance énergétique.

M. le Maire : La région défend maintenant le photovoltaïque plutôt que l'éolien.

M. Ramez : C'est comme les dos d'âne, tout le monde veut de l'énergie propre mais pas à côté de chez lui. Avec le tout électrique, les besoins vont augmenter. Les constructeurs d'éoliennes doivent provisionner une somme pour démonter les éoliennes quand elles arrivent en bout de course mais cela n'est jamais fait.

### **III. QUESTIONS DIVERSES**

**Néant**